



European
Social
Charter

Charte
sociale
européenne



Comité européen des Droits sociaux (CEDS), 274e session

SYNOPSIS

Date 13/10/2014 – 16/10/2014

Type d'activité Monitoring

Lieu Turin, Italie

Service DGI Droits de l'homme et Etat de droit (Service de la Charte sociale européenne)

Origin/DG Remarks Le Comité européen des Droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de quinze experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

Objectif(s) - Examiner les projets de conclusions en ce qui concerne la Bulgarie, Chypre, le Portugal, la Bosnie et Herzégovine et la Lituanie ;

- Les Conclusions relatives à tous les Etats Parties seront adoptées en décembre 2014 ;

- Procéder à un examen préliminaire des conclusions provisoires par article ;

- Examiner les procédures de réclamations collectives en instance devant le Comité ;

- Examiner les développements de la procédure relative aux dispositions non acceptées ;

- Suivre l'avancement des préparatifs de la Conférence de Turin et préparer une contribution pour celle-ci;

- tenir une réunion conjointe avec le Comité gouvernemental

- Revoir les méthodes de travail du Comité ;

- Résultats**
- 1) Le Comité a examiné les projets de Conclusions provisoires par article et s'est prononcé sur un nombre d'amendements;
 - 2) Le Comité a examiné les projets de Conclusions 2014 en ce qui concerne la Bulgarie, Chypre, le Portugal, la Bosnie et Herzégovine et la Lituanie ;
 - 3) Les rapporteurs en charge des réclamations collectives en instance devant le Comité ont informé ce dernier de l'avancement des dossiers et des décisions de procédure prises par le Président depuis la précédente session (articles 27 et 28) ;
 - 4) Le Comité a été informé des derniers développements concernant la procédure relative aux dispositions non acceptées de la Charte ;
 - 6) Le Comité a pris note des informations concernant l'avancement des préparatifs entourant l'organisation de la Conférence de Turin ;
 - 5) Le Comité a adopté sa contribution à la Conférence de Turin ;
 - 7) Le Comité a tenu une réunion avec le Maire de Turin, M. Piero FASSINO ;
 - 8) Le Comité a tenu une réunion avec le Comité gouvernemental à propos des interprétations relatives à l'article 12 et au champ d'application personnelle de la Charte ;

Suivi

Le Comité a chargé le Secrétariat :

- d'apporter les amendements aux Conclusions provisoires conformément à la décision prise ;
- de modifier les projets de conclusion conformément à la décision prise et les transformer en Conclusions provisoires ;
- de suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les affaires en instance devant le Comité ;
- de rester en contact avec les Etats parties concernés par la procédure relative aux dispositions non acceptées ;
- de publier la contribution du Comité à la Conférence de Turin.

Participants

Luis JIMENA QUESADA, Président (absent)
Monika SCHLACHTER, Vice-Présidente
Petros STANGOS, Vice-Président (absent)
Colm O'CONNOR, Rapporteur Général (absent les 13 et 14 octobre)

matin)
Lauri LEPPIK
Birgitta NYSTRÖM
Rüchan IŞIK
Alexandru ATHANASIU (absent)
Elena MACHULSKAYA
Jarna PETMAN (absente)
Giuseppe PALMISANO
Karin LUKAS
Eliane CHEMLA
József HAJDÚ
Marcin WUJCZYK

Secrétariat CoE Régis BRILLAT, Secrétaire exécutif
Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint